

Délibération n°2603-16

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Gérard BRANDA – Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 14 + 1 proc
Votants : 15

Etaient présents : BARRALIS Sandrine – MARTIN Patrice – CALDEI VIDAL
Eliane - DI MARTINO Christian - BARBIER Chantal – ALLEGRINI Philippe –
RAVARY Lucile – BLANIC Jean-Marc – RENE Jean-Christophe – DESHAYES
SANCERNI Tiphaine – DELLAVALLE Ange – SCRIVA Laurent - RINQUIN
Marion

Absente excusée : DE SOUSA Jessica

Secrétaire : RENE Jean-Christophe

**Objet : ANNEE 2026
Taux d'imposition
Sur la Commune**

Par délibération n°2504-06 du 9 avril 2025, l'assemblée délibérante avait voté pour l'année 2025, les taux suivants avec la
volonté de ne pas modifier la pression fiscale :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,98 %
- taxe sur le foncier bâti : 21,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 81,20 %

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2026, de maintenir les dits taux, et de les établir ainsi :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,98 %
- taxe sur le foncier bâti : 21,73 %
- taxe sur le foncier non bâti : 81,20 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité
des présents,

- **DECIDE** pour 2026, les taux suivants :
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,98 %
 - taxe sur le foncier bâti : 21,73 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 81,20 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe RENE

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA

Date de signature : 23/03/2026

Qualité : Maire